



**PUBLIC / PRIVE
TOUS ENSEMBLE LE
19 MARS 2019**



**Journée d'action unitaire, nationale et
interprofessionnelle de grève et de manifestation
du mardi 19 mars 2019**

**Rassemblement unitaire à 13h30
suivi d'un défilé dans les rues du Mans
Bd Paixhans (devant la cité administrative)**

Loi fonction publique

ALERTE
ROUGE

Le projet de loi « transformation de la Fonction publique » est un projet de destruction du statut d'une brutalité inouïe puisque ce sont les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, qui sont piétinés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». Tous les éléments du statut attaqués sont pourtant autant de garanties pour les personnels et donc les usagers contre l'arbitraire et les clientélismes.

Commissions paritaires vidées de leur substance et ce dès le 1^{er} janvier 2020.

Le projet de loi prévoit de ne plus donner aucun droit de regard sur les actes de gestion des agents (mutations, promotions, etc). C'est l'administration qui affecterait ou nommerait de manière unilatérale, en toute opacité, sans aucune vérification par des élus du personnel du respect des droits de chacun, sans possibilité pour les personnels de contester les décisions autrement que par un recours individuel devant l'administration puis devant les tribunaux administratifs. Le gouvernement entend soumettre les personnels au bon vouloir de l'autorité hiérarchique et les isoler face à elle.

Remise en cause des prérogatives et des moyens de fonctionner des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail)

Cela entraverait le contrôle par les représentants des personnels des obligations des employeurs publics et des chefs de service en matière de santé et sécurité au travail.

Recrutement de contractuels ouvert en grand

Le projet prévoit un élargissement des dérogations au principe du recrutement d'un fonctionnaire sur un emploi permanent et la création d'un « contrat de projet » (contrat qui peut s'achever une fois que la mission est terminée). Or, les dérogations sont déjà nombreuses et expliquent que 20% des agent-es ne soient déjà pas titulaires. Aller plus loin, c'est :

- laisser aux employeurs publics la « liberté » de recourir à du personnel précaire ou titulaire,
- faire du contrat et de la précarité la voie principale et bientôt quasi unique de recrutement
- mettre en extinction le statut après avoir mis en minorité les fonctionnaires sur leur lieu de travail
- rendre de fait de moins en moins légitime la mise en œuvre des droits afférents au statut
- supprimer progressivement les possibilités de mutations pour les personnels statutaires

Possibilités de détachement vers le privé, introduction d'une rupture conventionnelle

Ce sera peut-être la seule issue quand, comme à France Télécom, les conditions de travail seront devenues trop insupportables pour les fonctionnaires de l'E.N ou quand il n'y aura plus de possibilité de muter, pour se rapprocher de son conjoint par exemple.

Tout est fait dans ce projet de loi pour « accompagner » le vaste plan de restructuration dans le cadre des 120 000 suppressions d'emplois prévues d'ici 2022, avec les pressions sur les personnels qui les accompagnent.

L'heure est grave. Il est donc indispensable de se mobiliser le mardi 19 mars.

Pour être efficace la grève doit absolument être majoritaire et les grévistes doivent être visibles.